

procéder ainsi. Qu'on emploie une méthode ou une autre ne changera pas grand-chose, je pense.

Si le débat se déroule lors de la présentation du rapport, il est tout aussi efficace que s'il intervient à la troisième lecture.

L'honorable M. Grosart: Le seul point qui m'inquiète, c'est de savoir si, aux termes du Règlement, d'autres sénateurs pourraient alors prendre la parole, s'ils désirent commenter le rapport.

L'honorable M. Martin: Ils le pourraient sûrement.

Son Honneur le Président: Ce rappel au Règlement est sérieux. Je dois vous rappeler que pour le reste de la session en cours, l'application des articles 44, 45 et 78—et l'article 78 du Règlement est de fait celui qui est en cause dans le cas présent—a été suspendue.

En règle générale, lorsqu'un comité fait rapport sur un bill sans y proposer d'amendement, nous procédons immédiatement à la troisième lecture. Cela s'est produit souvent. Je me rappelle qu'il y a quelques semaines, le sénateur Hayden avait soulevé un cas semblable, alors qu'il faisait rapport sur un bill sans amendement et qu'il demandait la permission de faire une déclaration. J'ai alors immédiatement demandé aux sénateurs s'ils étaient d'accord, et j'ai ajouté ensuite que tous ceux qui voudraient exprimer leurs vues, pourraient le faire.

Ainsi fut fait. S'il y a entente à ce sujet, nous pourrions procéder de la même manière maintenant.

Des voix: D'accord.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, ce que j'étais en train de dire, de fait, avant la discussion sur le rappel au Règlement, c'est que j'aurais souhaité que le sénateur Hayden fût ici hier pour s'occuper des problèmes qui ont surgi au comité.

Disons tout d'abord que nous nous sommes entretenus pendant près de deux heures le matin avec le ministre des Finances. Auprès de lui se trouvaient M. Cohen, sous-ministre adjoint du ministère des Finances, et M. Thorson, sous-ministre associé du ministère de la Justice. Il n'est que raisonnable de vous informer que le témoignage de M. Benson s'est révélé des plus utiles et des plus frappants. Le comité s'est également senti rassuré. M. Benson a certainement prouvé qu'il connaissait le bill à fond—peut-être le connaît-il mieux qu'on pourrait normalement s'y attendre de la part d'un ministre. De fait, il a semblé en parler avec autant de compétence et de précision que l'aurait fait n'importe quel expert. Il a parlé en termes très élogieux du travail accompli par notre comité permanent des banques et du commerce au cours des trois mois consacrés à l'étude de cette mesure. A vrai dire, cette étude commencée en septembre s'est poursuivie jusqu'au 13 décembre, après quoi le comité a fait son rapport final au Sénat, en vertu de l'ordre de renvoi au comité du résumé du projet de loi sur la réforme fiscale, qui fut joint aux fins d'étude de ce bill volumineux.

Bien des membres du comité ont parlé de la valeur de l'exposé fait hier par le ministre. Le sénateur O'Leary et d'autres ont fait part de la satisfaction qu'ils ont eue

[L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest).]

d'entendre le ministre parler franchement de questions qui intéressaient vraiment—et à juste titre—les membres du comité. Il est également bon de dire que les déclarations et les promesses du ministre au comité hier ont été plus claires et plus significatives que celles qu'il avait faites devant le même comité le 13 décembre, avant que le bill soit soumis à notre étude. Le sénateur Hayden était à ce moment-là fort satisfait des garanties données par le ministre mais des difficultés ont surgi et les honorables sénateurs ont exprimé une certaine méfiance ici même et en particulier et ils se sont demandés si les promesses qu'avait faites le ministre alors pouvaient les satisfaire.

Certains sénateurs étaient satisfaits des garanties données le 13 décembre, mais, pour ma part et pour la majorité des membres du comité, les nouvelles promesses faites hier confirment, au besoin, les vues des sénateurs au sujet des engagements en ce sens que prenait le ministre le 13 décembre.

• (1120)

Hier, des membres du comité ont proposé une série d'amendements dont certains ont été longuement débattus. En ce qui concerne ces propositions, la grande préoccupation du comité semblait être qu'il ne fallait rien faire hier qui puisse être préjudiciable aux vues officielles exprimées par le comité dans ses rapports et ses documents officiels présentés et déposés en cette enceinte par le président titulaire du comité, le sénateur Hayden. On a tiré la conclusion, je crois, que cela ne s'était pas produit. Le ministre avait donné des garanties fondées sur les recommandations que renfermaient les 3 rapports du comité, le premier en date du 4 novembre, le deuxième en date du 30 novembre et le troisième en date du 13 décembre. Il avait été en mesure d'examiner ces 3 rapports, avant de parler du bill. Chose importante pour le comité, les garanties qui lui ont été données étaient fondées sur ses propres recommandations. Il est réconfortant pour le Sénat d'avoir l'assurance que tout le travail accompli cet automne par son comité des banques et du commerce au sujet de la réforme fiscale est maintenant entre les mains du ministre des Finances qui a promis au comité non seulement d'y accorder une attention sérieuse et minutieuse, mais aussi, une fois son étude et celle de ses hauts fonctionnaires terminées, de présenter une mesure législative à la Chambre des communes—celle-ci, il va de soi, peut présenter des mesures fiscales—qui traduira le mieux possible les recommandations de notre comité et celles qui sont parvenues au ministre et à ses services d'autres sources.

On comprend sûrement que le ministre ait refusé de promettre qu'un bill modificateur serait présenté à telle ou telle date. Il a dit clairement, je crois, que l'étude de la portée des seules recommandations du Sénat prendrait bien du temps. Notre propre examen de la mesure fiscale prouve qu'il faut beaucoup de temps pour préparer des recommandations, pour ensuite rédiger des modifications précises à la mesure législative sachant quelles en seront les répercussions sur d'autres parties de la loi et, chose dont le comité du Sénat ne peut juger, les conséquences en fonction du revenu.